

# Élections professionnelles du 13 au 23 novembre 2023



## POURQUOI VOTER FO

### DES VICTOIRES CONCRETES PORTEES UNIQUEMENT PAR FO

#### POUR DES EMPLOIS PÉRENNES UNE VICTOIRE FORCE OUVRIÈRE !

600 CDI de plus à Pôle-Emploi en 2022 !

Seul FO est allé en justice et a gagné la requalification de 600 contrats CDD en CDI.

#### FO LUTTE CONTRE LA PRECARITE A POLE-EMPLOI

#### DANS LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL :

##### TEMPS DE TRAVAIL :

La Direction Générale refusait d'appliquer la réglementation sur le décompte du temps de travail en télétravail depuis 2017. FO, par son action en justice, a obtenu pour tous les agents de Pôle-Emploi la prise en compte effective du temps de travail, dès 2021 et avec le respect des accords OATT.

##### INDEMNITES FORFAITAIRES DE TELETRAVAIL :

FO a obtenu lors de la NAO 2022, par son argumentation, la revalorisation des indemnités et leur paiement à la journée.

#### FORMATEURS OCCASIONNELS

La prise en compte des indemnités de formateur occasionnel dans le calcul du 13<sup>ème</sup> mois :

FO a contesté le mode de calcul de la prime de 13<sup>ème</sup> mois versée aux agents de droit privé.

Notre analyse a été confirmée en justice :

Pôle-Emploi a dû recalculer le montant du 13<sup>ème</sup> mois pour plus de 3500 formateurs occasionnels en prenant en compte l'indemnité qui leur est versée à ce titre.



## Voter FO, c'est aussi voter pour :

Des candidats crédibles, expérimentés et combattifs.

Une équipe représentant tout le territoire et tous nos métiers.

Des femmes et des hommes qui croient en une organisation Syndicale libre qui privilégie La négociation à l'opposition systématique, sans jamais renoncer à ses valeurs.

# VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

